



**Réunion des Etats parties à la
Convention d'Interdiction des armes biologiques**

(Genève, 1 - 5 décembre 2008)

Intervention de

**S.E. l' Ambassadeur Eric Danon
Représentant permanent de la France
auprès de la Conférence du désarmement**

au nom de l'Union européenne

Genève, le 1er décembre 2008

Seul le texte prononcé fait foi

**Allocution de la Présidence au nom de l'Union européenne à l'ouverture de la
Réunion des Etats parties à la Convention d'interdiction des armes biologiques**

(1 - 5 décembre 2008)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de m'adresser pour la première fois à la réunion annuelle des Etats parties de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques. Je prends la parole au nom des 27 Etats membres de l'Union européenne.

La Turquie, la Croatie* et l'ancienne République yougoslave de Macédoine*¹, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Islande, l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

Monsieur le Président,

Je saisis tout d'abord cette occasion pour souligner le travail que vous avez accompli en tant que président de la Convention cette année. L'Union européenne se félicite du déroulement de la réunion d'experts, qui s'est tenue ici même du 18 au 22 août dernier. Cette réunion d'experts a permis aux Etats parties à la Convention de se pencher sur deux thèmes: les mesures nationales, régionales et internationales pour améliorer la sécurité et la sûreté biologiques et la surveillance, l'éducation, la sensibilisation en vue d'empêcher les utilisations abusives des progrès de la recherche.

La diversité des acteurs, le nombre et la qualité des présentations, ainsi que la session des posters, ont montré à quel point ces deux axes de travail constituent des axes pertinents pour la mise en œuvre concrète de la Convention.

La Présidence a, de plus, fait un effort particulier pour associer les scientifiques, professionnels, chercheurs et représentants du secteur de l'industrie qui ont pu contribuer de manière constructive aux échanges et trouver à cette occasion une opportunité unique d'échanger des expériences et des analyses provenant de pratiques professionnelles diverses et de domaines d'expertise distincts.

L'Union européenne souhaite que les conclusions de la réunion d'experts nous permettent de progresser encore davantage dans notre compréhension des enjeux liés à la mise en œuvre de la Convention et des défis auxquels elle est confrontée.

¹ * *La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.*

Monsieur le Président,

L'Union européenne souhaite rappeler son attachement à ce processus intersessionnel, qui permet de maintenir un dialogue régulier entre Etats parties à la Convention, et de travailler à l'amélioration constante des pratiques nationales.

Mais ce processus intersessionnel ne doit pas permettre seulement d'échanger des vues, il doit permettre également de dégager des pistes concrètes d'amélioration du respect de la Convention par les Etats parties, dans la perspective de la conférence d'examen de 2011.

Monsieur le Président,

La mise en œuvre concrète de la Convention est à la fois un impératif et un défi pour l'ensemble des Etats parties.

Un défi tout d'abord du fait des possibilités de détournement des évolutions technologiques dans le domaine des sciences de la vie et du risque d'acquisition, de développement ou d'emploi d'une arme biologique par un Etat ou une organisation terroriste.

Un impératif ensuite. La communauté internationale s'est mobilisée pour l'adoption de la résolution 1540 adoptée par le Conseil de sécurité le 28 avril 2004 et renouvelée par les résolutions 1673 et 1810. Ces résolutions affirment que la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques et de leurs vecteurs constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Elles affirment également la détermination des Etats à mettre pleinement en œuvre les traités multilatéraux pertinents.

Les rencontres annuelles doivent donc être des lieux d'échange, mais aussi des lieux de prise de conscience. Ces conférences doivent permettre de faire naître une dynamique de renforcement continu de nos législations nationales là où cela s'avère nécessaire, y compris en matière pénale. L'Union européenne est convaincue que cette mise en œuvre passe par des interactions entre pouvoir législatif et secteur privé dans l'optique de promouvoir une appropriation nationale des mesures prévues par la CIAB.

L'Union européenne considère que cette dynamique de renforcement des législations nationales doit pleinement intégrer les deux thèmes sur lesquels nous nous penchons en 2008, en particulier les mesures concernant la sécurité et la sûreté biologique, ainsi que les mesures pour prévenir les utilisations abusives des progrès de la recherche. L'Union européenne considère également que les Etats parties doivent jouer un rôle important dans le soutien des organisations scientifiques, professionnelles, industrielles et autres pour le développement et la mise en œuvre de programmes de surveillance, d'éducation et de sensibilisation contribuant à prévenir les détournements des progrès de la recherche.

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la Stratégie européenne de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de la stratégie européenne de sécurité, l'Union européenne a adopté deux actions communes en soutien à la CIAB en 2006 et 2008 et une action commune en soutien à l'OMS.

Dans le cadre de la nouvelle action commune en soutien à la CIAB, l'Union européenne souhaite

- promouvoir l'universalisation de la Convention;
- apporter un soutien à la mise en œuvre de la convention en fournissant une assistance juridique aux Etats parties ou non encore parties à la convention, y compris au travers de programmes de formation s'adressant aux autorités nationales;
- promouvoir la communication des déclarations sur les mesures de confiance, notamment par l'encouragement à l'établissement de points de contacts nationaux;
- soutenir le processus intersessionnel de la Convention.

La mise en œuvre technique des activités de cette action commune sera assurée par le Bureau des affaires de désarmement des Nations unies à Genève.

Dans le cadre de l'action commune en soutien à l'OMS, l'Union européenne prévoit de fournir une assistance concrète à la mise en œuvre effective des mesures de sécurité et sûreté biologiques en laboratoire ainsi que de fournir une assistance à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un plan de gestion en matière de réduction des risques biologiques concernant notamment les activités de laboratoire et la sécurité. Le lancement de cette action commune est en cours.

L'Union européenne présentera lors de cette réunion deux documents de travail sur le 7ème programme cadre de recherche et développement, qui est l'instrument majeur de la politique de recherche de l'Union européenne et sur les actions communes en soutien à la CIAB et à l'OMS.

Monsieur le Président,

L'unité d'appui à la mise en œuvre de la convention a été créée il y a maintenant deux ans, elle a été l'une des principales créations de la conférence d'examen de 2006. Celle-ci joue un rôle indispensable de lien entre les Etats parties, de soutien administratif, de collecte des mesures de confiance et de préparation des décisions des différentes réunions annuelles. Soyez assuré du plein soutien de l'Union européenne à l'ISU.

Il importe ici de souligner combien la confiance que les Etats parties ont bien voulu placer en l'avenir en investissant des moyens dans la création de cette structure légère et polyvalente est aujourd'hui récompensée. Les leçons qui peuvent en être tirées pour l'avenir vont au-delà du cadre de la seule convention dont il est ici question.

Monsieur le Président,

Vous savez combien l'UE est attachée au mécanisme de transparence de la Convention. Les mesures de confiance constituent un instrument privilégié de transparence et de confiance mutuelle entre les Etats parties à la Convention. L'Union européenne appelle tous les Etats parties à soumettre sur une base régulière leurs mesures de confiance et regrette que de nombreux Etats restent encore en dehors de ce mécanisme.

L'universalisation de la participation au mécanisme des mesures de confiance est une priorité forte de l'Union. C'est sur la base de cette confiance que l'Union européenne souhaite approfondir les discussions sur la mise en œuvre de la Convention, dans la perspective de la 7ème conférence d'examen de la CIAB en 2011.

L'Union européenne regrette également que 33 Etats n'aient pas encore accédé à ou ratifié la CIAB et appelle l'ensemble des Etats parties à se joindre à ses efforts pour faire progresser l'universalisation de la convention.

Monsieur le Président,

En 2009, nous nous pencherons sur le thème de l'assistance internationale. L'Union européenne, comme vous le savez, est très active dans ce domaine. Outre les actions communes en soutien à la CIAB et à l'OMS, l'Union européenne met en œuvre des activités d'assistance à des Etats tiers par le biais de visites techniques, de financements de projets ou encore par le biais de l'instrument de stabilité.

Ces nouvelles actions communes permettront d'accroître les activités d'assistance de l'UE dans une optique de renforcement de l'universalisation et de la mise en œuvre nationale de la Convention.

Monsieur le Président,

L'Union européenne considère que la réunion des experts de la CIAB a été un succès. Il nous appartient maintenant de traduire les conclusions de cette réunion en orientations politiques pratiques et réalistes.

Soyez donc assuré du plein soutien de l'Union européenne pour l'adoption consensuelle d'un document final substantiel et constructif, ainsi que pour favoriser une issue positive à cette conférence.

Je vous remercie, Monsieur le Président.
